



# CAP liste d'aptitude de B en A du 3.11.2014 Déclaration liminaire.

Monsieur le Président,

Nous ne pouvons débiter cette CAPL sans dire un mot sur le contexte général.

Les changements politiques intervenus il y a 28 mois n'ont été d'aucun effet en matière d'emplois ou de pouvoir d'achat pour les salariés en général et pour les agents des finances en particulier.

C'est en effet une nouvelle saignée en termes d'effectifs qui est annoncée pour les services de la DGFIP en 2015. Aux 32 000 suppressions d'emplois enregistrées depuis 15 ans, le gouvernement compte rajouter 2 000 destructions d'emplois pour la seule DGFIP, combien dans notre département : dix, onze comme l'année dernière voire plus ? Nous en saurons plus lors du prochain CTR du 18 novembre prochain.

Pour ce qui est des salaires, après six années de gel du point d'indice, et compte tenu des augmentations de cotisations retraite, le salaire net moyen des agents de la fonction publique est en baisse depuis 2010.

A cela s'ajoutent également les restrictions budgétaires, qui ont fait fondre les dotations de fonctionnement comme neige au soleil depuis quatre ans.

Qui plus est nous assistons à une phase d'accélération de la démarche stratégique directionnelle.

Celle-ci sera déclinée jusqu'en 2019, et si dans un premier temps la logique de celle-ci n'est pas apparu clairement, aujourd'hui il en est tout autrement.

Démantèlement du réseau de proximité avec la fusion de SIP et de SIE, suppression programmée des trésoreries rurales et la mise en perspective de Maisons d'Etat (circulaire Valls du 14.10.2014), interministerialité des fonctions dites support (ressources humaines/logistique, informatique ..), régionalisation à outrance (contrôle fiscal, domaines ...), volonté de privatisation du recouvrement amiable des produits locaux etc...

Une logique qui va désormais de pair avec une remise en cause des droits et garantie des agents comme en témoignent les derniers groupes de travail mutation qui visent à remettre en cause le principe de l'ancienneté administrative et à multiplier les affectations ALD. Cette logique s'inscrit en outre dans le cadre d'une réforme à venir du statut général qui viserait notamment à remettre sur les rails la loi de mobilité que les agents de la DGFIP avaient combattu en 2008.

A ce sujet, nous vous rappelons que si vous aviez affiché en 2013 votre souhait d'une totale transparence dans la déclinaison de la démarche stratégique dans le département, force est de constater que cela ne se traduit pas dans les faits. Vous avez ainsi refusé récemment de fournir aux représentant(e)s des personnels votre projet de réorganisation du SIP/CDIF de Tarbes.

Cette politique se traduit concrètement au niveau des services et des agents par des difficultés accrues dans l'exercice des missions et par la dégradation des conditions de travail : transferts de charges, nouveaux dispositifs, nouvelles

législations, notes administratives en masse, effet de la crise sur les redevables, nouvelles applications informatiques, ...!

Il vous faut prendre conscience de cette dégradation qui se traduit par l'accroissement de la souffrance au travail.

S'agissant de la CAP de liste d'aptitude de ce jour, nous constatons une nouvelle fois qu'aucune information ne nous est délivrée sur les possibilités de promotion.

Compte tenu de ce qui est annoncé par ailleurs au niveau de la CAP de C en B il est clair que le plan de qualification ministériel semble réduit à sa plus simple expression. A tel point que certains candidats devraient patienter près de vingt ans pour espérer une promotion.

Preuve, s'il en était besoin, que ce mode de promotion ne peut en aucun cas nous satisfaire.

La CGT rappelle en outre qu'elle considère le concours comme la voie de recrutement privilégiée car il constitue le seul rempart possible contre l'arbitraire.

Pour autant, la CGT Finances Publiques admet l'existence d'une autre voie de promotion considérant que pour de multiples raisons un certain nombre d'agents ne peut pas accéder à la promotion par le concours.

Mais la CGT revendique la mise en place d'un réel examen professionnel en substitution à la liste d'aptitude.

Pour la CGT Finances Publiques, les modalités de confection des listes d'aptitudes proposées à la DGFIP restent proches de ce qu'elles étaient dans nos deux filières et reproduisent un système marqué par l'opacité.

C'est pourquoi, prenant acte du cadre imposé par l'existence des listes d'aptitude, la CGT Finances Publiques agit dans ces CAP pour exiger une équité dans le traitement des dossiers.